

Editorial **Pédaler plus pour vivre plus**

Chacun sait que le vélo est bénéfique pour la santé. Mais quels sont exactement ses bienfaits ?

Les bénéfiques sont trop nombreux pour être cités de manière exhaustive.

On peut noter, entre autres, les effets positifs pour le système cardiovasculaire : la pratique du vélo diminue la tension artérielle et les problèmes d'infarctus, en augmentant la force et le fonctionnement du cœur.

Au niveau respiratoire, elle accroît légèrement la capacité pulmonaire et surtout permet une bonne ventilation.

Les effets se ressentent également sur le squelette : elle protège notamment contre l'ostéoporose.

Elle augmente également la masse musculaire et peut permettre, associée à un régime adapté, de réduire la masse grasse. Cela contribue à prévenir le diabète, en particulier le diabète gras.

Le vélo maintient et améliore les réflexes, ce qui permet la prévention des chutes chez les sujets âgés.

Activité cardio (qui fait travailler le cœur), le vélo est accessible à tous.

En plus d'être agréable, une balade à vélo d'une heure permet d'évacuer jusqu'à un tiers de litre de

sueur et des calories (environ 350 kilocalories pour une personne de 60 kilos). Il n'est pas nécessaire de pédaler très vite, il suffit de trouver son rythme et sa bonne allure.

Trente minutes d'activité physique modérée par jour, soit une dépense de 150 kilocalories, même réparties en deux périodes, suffisent pour

Cette affection est devenue un enjeu de santé publique majeur. En France, elle touche actuellement près d'un enfant sur six. Il est aujourd'hui avéré qu'un enfant obèse risque fortement de le rester à l'âge adulte, entraînant une augmentation considérable de maladies associées et diminuant de treize

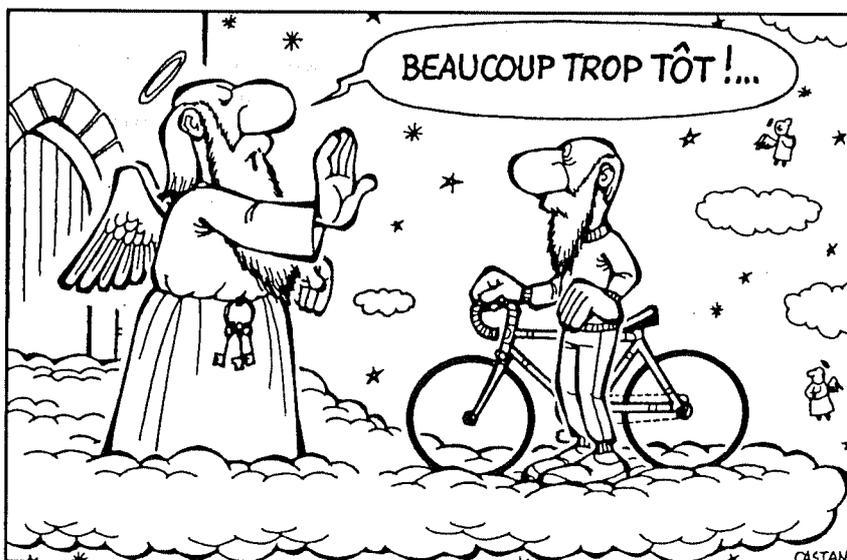
ans son espérance de vie.

Trop de parents bien intentionnés amènent leurs enfants en voiture à l'école, au parc, chez les petits copains, pour aller vite, gagner du temps, ne pas fatiguer ces chers petits qui préfèrent être dorlotés plutôt que de faire un petit effort - tout relatif.

Le vélo pratiqué

régulièrement limite fortement les effets du surpoids. Il est important d'habituer les enfants à marcher et à faire du vélo, en les accompagnant, sans en faire nécessairement beaucoup au début mais de façon suffisamment régulière pour qu'ils s'accoutument à ce mode de locomotion. Le vélo est une activité non-traumatique, ludique, qui permet de se promener et de se déplacer, tout en se maintenant en forme.

C'est donc rendre service aux enfants que de les habituer à pratiquer le vélo dans de bonnes conditions et de façon régulière.



améliorer sa santé et prévenir beaucoup de maladies. Pour cela, on peut par exemple se rendre au travail et en revenir à vélo, aller à la gare, faire ses courses (ce qui correspond à une distance comprise entre sept et neuf kilomètres).

Du point de vue musculaire, faire du vélo muscle les cuisses, les mollets et les fessiers, sans oublier le dos et les abdos. Sport doux et ludique, il est idéal pour se déplacer en ville et se promener le week-end entre amis ou en famille.

Faire du vélo contribue à lutter contre l'obésité infantile.

Réseau Vélo 78, déléguée régionale de l'AF3V pour l'Ile-de-France

Depuis cette année, nous sommes devenus délégation régionale de l'AF3V pour l'Ile-de-France.

L'AF3V (Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes) est une association de bénévoles pour rendre service aux utilisateurs des VVV.

Association à but non lucratif, créée en 1997, elle agit pour le développement d'un réseau ambitieux et cohérent de véloroutes et voies vertes en France et en Europe :

- collecte d'informations sur les aménagements et les itinéraires ;
- diffusion des informations via un site Internet et le guide des VVV de France ;
- intervention auprès des collectivités, des départements, des régions et des services de l'Etat pour développer les aménagements avec son expérience du terrain et en proposant des solutions concrètes et réalistes ;
- organisation des Journées Nationales des Voies Vertes.

L'AF3V regroupe de grandes fédérations d'usagers (FFCT, Fubicy, FFRS), des clubs et des associations, mais aussi des individuels, tous motivés par le développement de ces aménagements.

Elle appuie son action sur un réseau de relais locaux, de délégations régionales et départementales. Ces délégations ont pour mission d'assurer la défense des objectifs de l'AF3V auprès des collectivités territoriales qui entreprennent les projets de VVV dans le territoire concerné.

Les Véloroutes et Voies Vertes (VVV)

Espaces publics, facilement accessibles, sécurisés, pour usagers non motorisés.

Déplacements quotidiens, loisirs, tourisme, nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter circuler sans voiture. Le réseau national de Véloroutes et Voies Vertes répond à cette attente en se développant partout en France, pour le plus grand bonheur de tous.

Des échappées belles, entrer ou sortir des villes, relier les villages, parcourir les campagnes pour découvrir tranquillement le patrimoine et les paysages de nos régions, s'éloigner des grandes routes, du danger, du bruit et des pollutions, partage de l'espace, échanges et rencontres conviviales, plaisir de pratiquer une activité physique au grand air et d'entretenir sa forme.

Calme et sécurité

Aménagées principalement sur d'anciennes voies ferrées et des chemins de halage, à faible pente, à l'écart de la circulation automobile, les voies vertes sont réservées aux modes de déplacement doux, pour tous les usagers : piétons, joggeurs, cyclistes, rollers, personnes handicapées (fauteuil, handbike), et parfois cavaliers. 5500 kilomètres de voies vertes, dont deux-tiers avec des surfaces roulantes, accessibles aux rollers et personnes en fauteuil

Découvrir l'itinérance à vélo

Itinéraires constitués de voies vertes, de petites routes tranquilles et d'aménagements cyclables pour traverser les villes, le réseau national et européen de véloroutes se met en place, favorisant le tourisme itinérant. Signalétique, équipements, intermodalité train+vélo, de nombreux services se développent pour accompagner les cyclistes tout au long de leur parcours.

Un guide touristique

L'AF3V publie en 2010 un nouveau guide recensant plus de 200 itinéraires, présentant pour chacun d'eux un descriptif simple, des indications sur la nature du revêtement, l'accessibilité et les accès en transport en commun, des adresses pour obtenir dépliants, cartes et brochures touristiques.

Pratique, c'est un outil indispensable pour programmer ses vacances ou ses week-ends.

A commander sur le site de l'AF3V et cartovelo.com

Site Internet : www.af3v.org

Le site de l'AF3V recense les véloroutes et voies vertes existant en France avec, pour chacune, un descriptif, des photos, des liens avec les sources d'information et des témoignages d'usagers. La recherche d'un itinéraire peut s'effectuer par un simple clic sur une carte interactive ou par une recherche multicritères. Au fur et à mesure de leur développement, les grands itinéraires nationaux sont présentés pour offrir d'agréables destinations de vacances actives. Ce site est également une mine d'informations sur les sites touristiques existants, les informations pratiques pour se déplacer, se loger, s'équiper...

En chiffres : 300 aménagements décrits, 300 000 visiteurs en 2009.

Journées nationales des Voies Vertes

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, l'AF3V organise chaque année les Journées Nationales des Voies Vertes pour faire connaître les Voies Vertes de France et rassemble les différents usagers non motorisés sur des animations diverses : randonnées, inaugurations, animations, journée handicap et journée sport en famille.

En lien avec ses partenaires FFCT et FUBICY, l'AF3V participe également chaque premier week-end de juin à la Fête du Vélo pilotée par le Comité de Promotion du Vélo.

Le schéma départemental de VVV

Les Yvelines se lancent dans la réalisation d'un plan pluriannuel de véloroutes et voies vertes avec l'objectif de relier quelques pôles du département comme :

- Versailles-Montfort-l'Amaury-Houdan
- Mantes-la-Jolie-Houdan-Rambouillet
- Conflans-Versailles-Rambouillet-Ablis
- Conflans-Mantes-Bonnières par la vallée de la Seine.

Le Conseil Général doit, le 18 Juin, voter l'adoption de ce plan d'un réseau de VVV de 426 kilomètres.

Actualités cyclistes

Avertissons !

Les articles 416-1 et 3 du code de la route stipulent qu'en agglomération l'usage de l'avertisseur n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat et que l'usage des trompes à sons multiples, des sirènes et des sifflets est interdit.

Dans notre banlieue, les quais des bords de Seine sont généralement situés en agglomération, et le schéma départemental des véloroutes et voies vertes envisage de promouvoir ces itinéraires.

Or, il a été souvent constaté, notamment les samedis et dimanches aux beaux jours, que sur ces quais promeneurs et cyclistes se côtoyaient nombreux. La circulation étant partagée, des élus nous ont demandé non seulement de rappeler que les cyclistes doivent respecter une vitesse raisonnable, mais aussi avertir

les piétons (ou les autres cycles) lorsqu'ils s'apprêtent à les dépasser à bicyclette car si ceux-ci, surpris, font un écart, il y a danger immédiat.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de carillonner à tout va comme le font parfois de jeunes enfants en apprentissage cyclable, mais d'avoir la courtoisie d'informer à temps les usagers à pied de notre intention de les dépasser en toute sécurité.

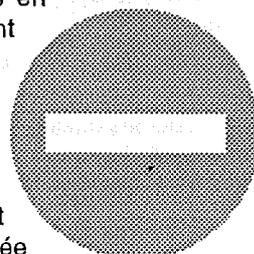
Cela va de soi, me direz-vous, mais l'expérience montre qu'un rappel dans notre lettre semble utile. Aussi le faisons-nous d'autant plus volontiers que des enfants en grand nombre circulent avec leurs parents et qu'il est bon de leur montrer l'exemple.

Vous allez doubler, alors... AVERTISSEZ !

GMSL

Enfin une réalité ?

A partir du 1er juillet 2010, tous les sens uniques situés en zone 30 devront faire l'objet d'un aménagement en contresens cyclable. Les services municipaux devront apposer à l'entrée des sens interdits le panneau ci-contre et à l'autre extrémité de la rue un panneau blanc sur fond bleu afin de prévenir les automobilistes qu'ils sont susceptibles de croiser des cyclistes.



SAUF VELOS

Cheval ou vélo ?

Vous hésitez entre l'acquisition d'un cheval ou d'un vélo ? Prenez connaissance de l'argumentaire ci-dessous développé en mars 1892 par la revue « L'industrie vélocipédique ».

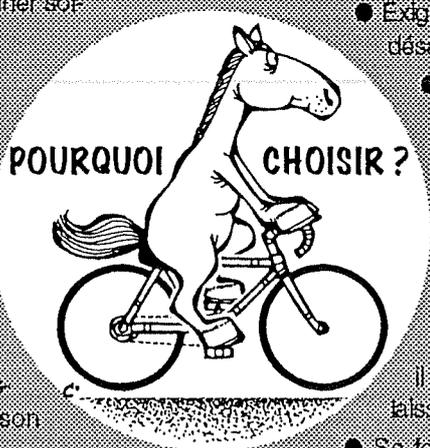
Avantages du vélocipède sur le cheval

VELOCIPEDE

- En s'adressant à un bon fabricant, et sans qu'il soit nécessaire de s'y connaître, on peut avoir une bonne machine pour 400 ou 500 francs.
- Ne mange pas et dépense cinq ou six francs d'huile, au maximum, par an, en roulant tous les jours.
- N'exige que peu de soins qu'on peut donner soi-même.
- Facile à loger et ne sent pas mauvais.
- Toujours prêt à marcher, facile à réparer sans grands frais, même en route.
- N'est pas ombrageux, docilité parfaite. Ne rue jamais, cabriole tout au plus entre les jambes des maladroit. Même en cas d'accident imprévu, le cavalier peut s'en tirer à bon compte : chutes peu dangereuses.
- Jamais las ; peut parcourir de grandes distances sans fatigue considérable pour son cavalier ; très économique en voyage.
- S'embarque en chemin de fer pour dix centimes.
- A l'étape, le cavalier n'a à s'occuper que de sa propre personne, la machine est toujours prête à repartir, et peut se passer pendant un certain temps d'être nettoyée.

CHEVAL

- Coûte de 800 à 2 000 francs si l'on veut être à peu près monté, et il faut être très connaisseur pour ne pas être trompé.
- Entretien coûteux : 5 à 600 francs par an, au bas mot.
- Impose des soins minutieux et dégoûtants, pour lesquels un domestique est nécessaire.
- Exige une écurie spéciale et répand une odeur désagréable.
- S'use à ne rien faire ; hors de service à chaque instant ; maladies nombreuses. Un cheval couronné perd la moitié de sa valeur, et l'on n'est jamais sûr du lendemain.
- Stupidement peureux ; prend le mors aux dents pour un rien. Plus fort que le cavalier, qui ne le mène que par la douleur. Si la peur ou la fureur le rendent insensible, il n'y a rien à faire et les meilleurs cavaliers y laissent leur vie.
- Se fatigue vite et fatigue plus vite encore son cavalier. Coûte très cher en voyage.
- S'embarque dans le train, mais pour beaucoup plus cher.
- Veut être soigné, étrillé, bouchonné, avoiné, etc., etc., et ne peut repartir qu'après avoir bu. Or, pour boire, il doit être refroidi.



Aujourd'hui, plus de cent ans plus tard, c'est l'automobile qui s'est imposée, le cheval n'est plus dans la course pour les transports mais, si nous perséverons dans nos efforts, le vélo pourrait bien prendre sa revanche en ville.

Ph.L.

Les communes aiment le vélo : un peu,

Carrières

Une ville qui chemine

L'historique de Carrières-sur-Seine en termes de projets et d'aménagements cyclables commence à s'étoffer.

D'abord, un aménagement réussi pour accéder au lycée des Pierres-Vives, rue des Alouettes, des Cent-Arpents et des Vignes-Blanches.

Ensuite, la rue Paul-Bert est refaite en double sens pour les vélos et sens unique pour les automobiles. Cet aménagement utilisé entre autres par les collégiens des Amandiers est de belle facture.

Puis un projet d'aménagement sur la D311 reliant la gare de Houilles, Car-

rières et Montesson. Projet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui malheureusement n'a pas abouti, suite au change-

ment de priorités de la nouvelle équipe municipale. Cela étant, un aménagement est actuellement prévu rues de Belfort et Buzenval dans la continuité de celui de la rue des Alouettes. Réseau Vélo 78 est convié à donner son opinion sur cet aménagement

L'optimisme est de mise car l'avenir, c'est le développement de transports durables dont le tramway francilien. Il assoira une position stratégique entre la mairie de Bezons et la Défense en 2012.

Il traversera le pont de Bezons, aménagé de deux passerelles dédiées aux circulations douces, dont une est déjà utilisable. La proposition de Réseau Vélo 78, depuis dix ans, est d'aménager le chemin de halage entre Bezons et

des déplacements vers Bezons autant de loisirs qu'utilitaires.

Par ailleurs, il pourrait constituer une boucle secondaire sur la future véloroute qui mènera les cyclistes de Paris à Londres.

Côté Bezons, le chemin de halage est de qualité, reste à intégrer dans les projets importants de la tête de pont de Bezons, une liaison pour les circulations douces entre le chemin de halage, la gare du tramway et les passerelles du pont de Bezons.

Nous avons déjà rencontré Monsieur Lesparre, Maire de Bezons et ses services techniques. Nous verrons bientôt le Conseil général du Val d'Oise, maître d'œuvre de ces ouvrages.

Côté Carrières, une portion est impraticable sur 200m, et un nivellement est nécessaire sur tout le linéaire entre Bezons et la rue de Seine.

A la suite d'échanges avec la ville, les problèmes soulevés sont le puzzle foncier et les moyens disponibles.

Les élus carillons sont motivés par ce projet et espèrent cette liaison.

Une demande de subvention vient d'être déposée pour une étude d'aménagement sur deux kilomètres de ce chemin.

Alors... suite au prochain épisode.

RD/LC



rières et Montesson. Projet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui malheureusement n'a pas abouti, suite au change-

Carrières, en respectant l'environnement et en restaurant les berges.

Cet aménagement pourra répondre à

Saint-Germain-en-Laye

Ça y est !

Les grands travaux ont commencé. Ça ira mieux plus tard, du moins espérons qu'"on" a fait les bons choix, nous avons été consultés au sein de la commission vélo de la Municipalité. On peut toujours rêver mieux, mais les contraintes urbaines sont très prégnantes.

Le centre ville sera mis en "zone 30", ce qui impliquera l'apparition de contresens cyclistes sur toute l'emprise de cette zone (même dans les rues à sens unique pour les voitures), avec sans doute des exceptions pour les rues les

plus étroites. Cyclistes, automobilistes et piétons devront s'y habituer, et "jouer le jeu", en sachant que ce n'est pas un jeu...

La zone théâtre-château-RER est en cours de travaux. Saluons l'effort soutenu pour gêner le moins possible la circulation, toujours dense dans ce secteur.

La "modernisation" de deux autres secteurs est également en cours d'étude pour améliorer la circulation et le stationnement. Tout est parfois à revoir ou à moderniser, des canalisations enterrées aux réseaux électriques et à l'éclairage. Les travaux avancent rue d'Ourches, ou sont encore à l'étude (rues Président-Roosevelt, Léon-Désoyer, quartier du Bel-Air).

Il semble(ra)it que les finitions sur la route À quarante sous seront moins belles que celles présentées jadis sur les panneaux affichés dans le belvédère du chantier. Si la rue Président-Roosevelt promet d'être une belle entrée de ville (pistes cyclables nettement séparées par des plantations - en cours), dès la sortie de ville tout change... Il est vrai que la rue Roosevelt devient l'ex-N13 et ce sont d'autres entités administratives qui l'ont en charge. Mais attendons de voir pour porter un jugement. Pour le moment, on ne peut que recommander la plus grande prudence à ceux qui emprunteraient cette route encore en chantier, surtout après le premier rond-point vers Chambourcy.

BD/MS

Le Mesnil-le-Roi

Des itinéraires astucieux

Se rendre à vélo du Pecq à Maisons-Laffitte. Est-ce possible ? Oui.

Au Pecq, passer sous le viaduc du RER. A gauche, monter la côte et suivre l'allée des Blondes pour rejoindre le chemin de la Gravillière qui traverse le hameau des Flageaux. Continuer jusqu'aux abords du parc paysager, remonter le chemin du marécage vers la terrasse de Saint-Germain, passer derrière le parc paysager. Prendre l'allée Le Nôtre (700 m) et arriver à la place du Tir. Suivre le chemin du Clos de la Salle jusqu'à la rue du Port, tourner à gauche vers la mairie, mettre pied à terre sur les cent mètres de la rue Maurice-Berteaux, entre la rue du Port et la mairie. Devant la mairie, on peut prendre le trottoir jusqu'au haut de la côte à Mathieu (ce lieudit se trouve à l'embranchement de la rue de Seine). En haut de la côte, si l'on veut éviter les risques de la départementale 157, il faut descendre la rue de Seine (c'est plutôt une ruelle) et prendre la piste cendrée qui traverse la réserve naturelle du Mesnil et continuer jusqu'à Maisons-Laffitte par le chemin de la Digue.

Il existe une variante à ce schéma de transit à faire impérativement par temps sec et en VTT : au droit de la place du Tir, il est possible de rejoindre les berges de la Seine vers la plate-forme de stockage des déchets végétaux communaux. Face à la mairie on peut, toujours par temps sec, suivre le chemin des prés de Vaux jusqu'à la réserve naturelle.

Depuis la mairie, avec un bon entraînement, on peut remonter la rue du Génér-

al-Leclerc jusqu'à la rue des Gravières, puis la rue de la Marne, la rue du Repos, ce qui permet d'arriver au stade Pierre-Taranne et dans la cité en toute sécurité. La rue de la Forêt permet de rejoindre la forêt de Saint-Germain.

Déception amère pour les cyclistes : l'aménagement du trottoir de la rue Jules-Rein a été oublié.

Au lendemain de l'élection du nouveau Conseil Municipal, en mai 2007, Réseau Vélo 78 rendait compte de l'engagement municipal ferme sur l'aménagement du trottoir entre la place de la Mairie et la rue de Seine en haut de la côte à Mathieu. Sans aucune explication, ce projet a été ajourné... Une indifférence vis-à-vis des cyclistes qui sont pourtant l'avenir de la mobilité, économiseurs de coûts de santé et environnementaux.

La départementale 157 reste toujours préoccupante. Le cycliste est vraiment en danger, notamment sur la ligne droite de la rue Jules-Rein.

Par ailleurs, sans suffisamment de concertation avec les cyclistes représentatifs, un aménagement a été réalisé boulevard Littré, hélas trop peu efficace car sans continuité avec la rue des Poilus et la rue de la Marne.

Ne pourrait-on pas prévoir, par ailleurs, un aménagement sur le trottoir, entre la rue du Port et la place de la Mairie pour organiser la cohabitation entre les piétons et les cyclistes ?

Il est temps de reprendre la concertation.

TRIPLE IMPACT !

* Augmentez considérablement votre sécurité de cycliste, de jour comme de nuit

* En tant que membre de Réseau Vélo 78, donnez l'exemple de la prudence et de la responsabilité

* Faites connaître le nom de votre Association

Adoptez le gilet de sécurité FLUO (XL ou XXL)



Commandez-le au responsable local de votre Association (8 Euros)

Avez-vous votre T-shirt ?



C'est le moyen le plus efficace et le plus rapide pour faire connaître l'existence de « Réseau Vélo 78 » à un grand nombre de gens. Commandez-le à votre Association (7 Euros)

Le Pecq

Des élus sur la piste

Pour permettre aux cyclistes de parcourir les deux rives de la Seine, des projets d'aménagements de chemins sont sérieusement à l'étude. Par exemple, il sera possible d'aller de Louveciennes à Maisons-Laffitte en passant par Le Pecq et Le Mesnil-le-Roi. En avant-première, les élus de ces quatre communes ont essayé un parcours.

Quant à la traversée du pont du Pecq,

elle reste toujours problématique : certains cyclistes empruntent le trottoir aval (qui leur est interdit) et d'autres (ou les mêmes) ne savent toujours pas, avec leur sonnette, avertir les piétons de leur arrivée. (voir article page 2)

L'aménagement des parcours doit se compléter par... celui des esprits pour parvenir à bien vivre ensemble !

Les communes aiment le vélo : un peu,

Houilles

Calme plat et déception, sauf dans les écoles

La dernière rencontre avec la Mairie remonte à décembre 2008 et nous avons espéré qu'une nouvelle rencontre aurait pu avoir lieu un an après. Hélas, après plusieurs échanges de courriels, nous sommes toujours en attente d'une proposition de date.

Pourtant, tant du côté des aménagements cyclables que de celui des places de stationnement, nous constatons qu'il reste beaucoup à faire, compte tenu du développement de la circulation cycliste en ville. En effet, depuis un an, on voit non seulement des personnes qui utilisent la bicyclette comme moyen de transport pour se rendre à leur travail ou à la gare, mais aussi des enfants que leurs parents vont conduire et rechercher à l'école, sans oublier les premières remorques avec enfants tractées par les parents !

A propos de la création de nouvelles pistes cyclables, la municipalité nous avait annoncé que celles situées sur les trottoirs du boulevard Henri-Barbusse (RD 308) seraient prolongées jusqu'à la limite de Sartrouville en 2009. Aussi, quelle n'a pas été notre stupéfaction de découvrir que les travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en cours d'achèvement ne prévoyaient pas cette piste !

Ayant appris que la mairie de Carrières-sur-Seine s'opposait à la création d'une piste cyclable permettant l'accès au lycée des Pierres-Vives, nous avons demandé la création d'un itinéraire sécurisé empruntant les rues Kennedy et de Buzenval.

Dans le secteur de la gare, nous attendons aussi avec impatience la mise en place d'un double-sens cyclable rue du 4-Septembre, le long de la voie ferrée, permettant de remonter jusqu'au parc à vélos et, aussi, la mise en sens unique de la rue Gambetta, avec la création d'un double-sens cyclable.

Enfin, il faut signaler que de nombreux cyclistes oivillois, comme ceux des autres communes, restent perplexes quant aux "zones partagées". Partagées, les rues le sont par définition.

Au sujet des places de stationnement, si le secteur de la gare donne satisfaction, rien n'a été fait en ville, en particulier aux abords du marché et de la "Graineterie".

Les motifs de satisfaction viennent de la participation active de Réseau Vélo 78 à des actions effectuées conjointement avec la ville, les polices départementale et municipale et l'académie de Versailles.

En effet, pour la seconde année consécutive, des membres de notre association ont été sollicités pour former les élèves des seize classes de CM2 en vue de l'obtention de l'Attestation de Première Education à la Route (APER). Pendant une heure et demie, chaque classe a participé à trois ateliers comprenant la présentation des équipements de sécurité, des exercices de maniabilité et un diaporama sur les aménagements cyclables.

L'autre action en direction des usagers a consisté en la tenue de stands d'information et de contrôle des bicyclettes en parallèle avec des opérations de marquage effectuées par la police municipale, ainsi qu'à la "journée de l'écologie au quotidien" organisée en septembre 2009 par l'association "La Boucle Verte". Des échanges de vues très fructueux ont ainsi pu avoir lieu et incité plusieurs oivillois à nous rejoindre.

En 2010, plus que jamais, nous restons attentifs à ce que les besoins des cyclistes oivillois soient mieux pris en compte. Cela nécessite aussi l'implication du plus grand nombre d'usagers dans notre association.

JPP

Sartrouville

Le dialogue se renforce

Nous avons maintenant un interlocuteur privilégié au conseil municipal en la personne de l'élue chargée des circulations douces. Nous avons été reçus au mois d'octobre par Monsieur le Maire et les responsables des services techniques et de la voirie. Au cours de cette rencontre, nous avons pu rappeler les besoins les plus urgents : piste cyclable sur le quai de Seine, rue Turgot, avenue Maurice-Berteaux, coulée verte, véloroutes, nouvelle départementale et stationnement vélos en ville.

Si nous avons été écoutés d'une oreille favorable, il faudra cependant du temps pour rattraper le retard accumulé et de nombreux obstacles subsistent : le contrat avec la société qui gère le stationnement payant rue Turgot ne permet pas de libérer la place pour une bande cyclable, l'aménagement du quai de Seine devra attendre la réfection de la digue en collaboration avec le SMSO, l'aménagement de l'avenue Maurice-Berteaux est lié à la rénovation immobilière de l'avenue.

La coulée verte, jardins familiaux et promenade piétonne avec piste cyclable est en phase d'achèvement entre le boulevard de Bezons et l'avenue du Général-de-Gaulle, une deuxième tranche devrait s'achever en janvier 2011. La piste créée quai Pierre-Brunel permettant d'accéder au nouveau lycée Jean-Paul II prendra toute sa valeur lorsqu'elle sera prolongée sur le quai de Seine.

Ph.L

Montesson

Une commune où il fait bon être cycliste

La ville de Montesson est un lieu privilégié pour les cyclistes : elle compte actuellement plus de douze kilomètres de pistes cyclables de très bonne qualité en moyenne, sans compter les trois kilomètres du chemin de halage qui, bien qu'il ne soit pas bitumé, est très fréquenté par les cyclistes, notamment le week-end. Le nombre de places de stationnement pour vélos est supérieur à 300 sur la commune.

Un projet important a été réalisé en 2009. Il s'agit de la création du rond-point giratoire près du cimetière où aboutissent les rues Pablo-Picasso, du 8-Mai, du 11-Novembre et Henri-Richaume, avec une interconnexion de toutes les pistes déjà créées qui longeaient ces rues. Cette interconnexion assure une bien meilleure sécurité pour les cyclistes, et permet des liaisons directes vers le centre. C'est un modèle du genre où la cohabitation de tous les modes de circulation est prise en compte, minimisant les risques de conflits.

Le principal projet prévu en 2010 est le prolongement vers le nord de la piste cyclable sur la D121 : de l'institut Théophile-Roussel jusqu'à la rue Molière. Il y

aura sans doute un prolongement de cette piste jusqu'au centre commercial, mais dans un second temps, dans le cadre du projet de ZAC.

En parallèle, nous étudions avec la mairie comment améliorer les cheminements cyclables au niveau de La Borde, entre le chemin de halage et le centre commercial. Un double-sens cycliste judicieusement placé sera sans doute la meilleure solution.

Nous avons également listé les points les plus à risques sur certains cheminements cyclables vers les écoles, ainsi qu'en sortie du parc des sports et du stade des Petits-Chênes, et proposé à la Mairie quelques idées d'amélioration pour une meilleure sécurité sur ces parcours.

Au niveau des stationnements à vélo,

nous avons réalisé un bilan sur l'ensemble de la commune qui a été partagé en Mairie. Nos demandes portent en priorité sur l'installation d'arceaux à vélo en quantité suffisante dans les écoles.



Illustration d'un point à aménager prioritairement : les arceaux à vélos de l'école Paul-Eluard.

La concertation avec les personnes de la Mairie en charge des pistes cyclables se déroule toujours de façon constructive et encourageante.

J-MB/A-EM



Maisons-Laffitte

Vers une ville cyclable ?

Traverser Maisons-Laffitte de part en part à vélo en sécurité, depuis l'avenue de Saint-Germain jusqu'à la place du Château... et au-delà.

Un projet sympathique, dans une ville relativement plate où les déplacements à bicyclette se multiplient, notamment de la part de jeunes couples avec enfants dont les préoccupations écologico-économiques paraissent nettement plus affirmées que celles de leurs aînés immédiats.

Une partie de cet itinéraire vient d'être réalisée par la Municipalité qui, en concertation avec Réseau Vélo 78, a réalisé un cheminement cycliste dans les contre-allées de l'avenue de Longueil.

Cette bande cyclable, partant de la sortie du parc, rejoint la contre-allée Remagen jusqu'à la rue Jean-Mermoz. L'idéal serait qu'elle se prolonge, passe cette dernière en doublage du passage piéton puis le pont du chemin de fer (la place ne manque pas à cet endroit sur la chaussée) pour rejoindre le parking à vélos de la place de la gare, côté ville.

Dans l'autre sens, la suppression envisagée du stationnement dans la dernière portion de l'avenue de Saint-Germain permettrait l'indispensable élargissement des trottoirs ainsi que l'instauration d'une bande cyclable qui, passant devant la bibliothèque, rejoindrait ensuite la contre-allée Newmarket, puis le parc. JPA

Activités du Réseau Vélo 78

Depuis le printemps 2009 :

Avril : intervention auprès des écoliers de CM2 de Houilles dans le cadre de la formation APER (Attestation Première Education Routière), auprès de 14 classes, soit 400 élèves en sept demi-journées. RV78 avait en charge la formation cycliste organisée en trois ateliers : exercices pratiques de maniabilité du vélo, équipements obligatoires, présentation des différents types d'aménagements cyclables et exemples sur la ville.

Dimanche 5 avril : Le Vésinet,

A l'occasion de la Semaine du Développement Durable, promenade cycliste organisée par la ville du Vésinet et RV78. C'est la première fois que Le Vésinet participe à ce genre de manifestation. Allocution de Monsieur le maire à la fin de la balade.

Samedi 6 juin : Maisons-Laffitte

Dans le cadre de la manifestation « Développement durable » organisée

par la mairie, RV78 a tenu un stand qui a été saturé en réalisant le marquage de 75 vélos.

Samedi 6 juin : Saint-Germain-en-Laye

Promenade cycliste dans le cadre de la fête du vélo, malheureusement très peu suivie.

Dimanche 7 juin : « La Convergence ».

Ce grand mouvement faisant converger vers Paris en cinq grands itinéraires les cyclistes d'Ile-de-France n'a rassemblé « que » 3 000 participants. Sur notre branche il faut noter 130 personnes au point de ralliement de Houilles

Les 16 et 17 septembre : à Houilles, dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, opération « Action prévention » à la gare et devant la mairie, menée par le Conseil général (DDEA) : marquage par la police municipale (180 vélos marqués), informations et contrôle technique par RV78.

Du mercredi 16 au samedi 19 septembre, toujours dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, nous avons, à la demande de la DDEA, tenu un stand dans le centre commercial Carrefour de Montesson.

Samedi 26 septembre : tenue d'un stand à la « Journée de l'écologie au quotidien » à Houilles. Nous y avons récolté plus de 15 adhésions.

Dimanche 11 octobre : sortie annuelle de l'association, plusieurs points de rendez-vous se rejoignant à Maisons-Laffitte, puis traversée de la forêt et pique-nique sur l'île de la Dérivation face à Carrières-sous-Poissy ; environ 40 km. Le soleil était un peu absent mais environ 50 participants et plus d'une dizaine qui nous ont rejoints à Poissy y ont participé.

Dimanche 24 janvier 2010 : sortie hivernale à la découverte des pistes de la plaine de Montesson (pistes cyclables, chemin de halage, parc de l'Épinoche). 24 participants, ambiance sympathique malgré une météo maussade.

Mardi 9 mars assemblée générale château des Merlettes au Vésinet.

En plus de ces activités propres à l'association, RV78 participe également à de nombreuses réunions, réflexions, concertations.

Un des grands dossiers en cours est celui de la véloroute Paris-Londres. L'association, après de nombreuses reconnaissances sur le terrain, a proposé plusieurs itinéraires.

Les rencontres avec les mairies, communauté de communes, département, région sur des points d'aménagement particuliers sont également très fréquentes.

Proche d'autres associations, RV78 est présente autant que faire se peut aux Assemblées générales de celles-ci (CADEB, FUBICY, AF3V, IDF environnement, Rueil à vélo...).

Les associations avec lesquelles Réseau Vélo 78 collabore

» SEINE VIVANTE

14, rue Charles-Bémont
78290 CROISSY-SUR-SEINE
Tél : 01 30 15 06 70

» CADEB (Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson)
130, av. du Général-de-Gaulle
78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28

« La Lettre

du Réseau Vélo 78 »

Bulletin d'information de Réseau Vélo 78

Association loi de 1901 dont le but est la promotion de la bicyclette en tant que véhicule urbain et interurbain

47, chemin du Tour des Bois
78110 LE VESINET
Tél : 01 30 53 34 50

www.reseauvelo78.org
Directeur de la Publication : Lionel Carrara

Pour que les Yvelines deviennent un département où se déplacer à vélo soit à la fois agréable et sûr, il faut pouvoir peser sur les décisions. Et pour cela, il faut être LE PLUS NOMBREUX POSSIBLE !

Soutenez l'action de l'association Réseau Vélo 78

47, chemin du Tour des Bois 78110 LE VESINET

(e-mail : reseau.velo.78@club-internet.fr * site : www.reseauvelo78.org)

Je soussigné (Nom, prénom) :

Domicile :

Tél : Adresse Internet :

demande

à être inscrit à l'association en qualité de

Membre sympathisant (6 Euros)

Membre bienfaiteur (à partir de 15 Euros)

Association (30 Euros)

à recevoir

..... T-shirt(s) (7 Euros l'unité)

..... gilet(s) de sécurité (8 Euros l'unité)

Règlement ci-joint en espèces par chèque à l'ordre de Réseau Vélo 78